

Rencontre 2e RDV sur l'eau

Date 28 mai 2013

Endroit Manoir Saint-Castin, Lac-Beauport, Salle St-Castin A

Administrateurs présents Daniel Desgagné, président
Jean-Paul Raiche, 1er vice-président
Sébastien Duchesne, 2e vice-président
Caroline Brodeur, secrétaire-trésorière
Denise Cloutier, administratrice
Sylvain Michon, administrateur
Aline Gagnon, administratrice
Marc Fafard, administrateur
Ambroise Lycke, administrateur

Personnes ressources Marie-Claude Leclerc, directrice générale
Antoine Verville, directeur général adjoint
Marie-Éve Buist, chargée de projet (ROBAN)
Caroline Gagné, chargée des communications
Marie-Hélène Gendron, chargée de projets opération Bleu Vert
Guillaume Bourget, chargé de projets PDE
Catherine Ferland-Blanchet, chargée de projets et des services

Bloc : Conservation des milieux humides

Présentation de Benard Filion, Canards Illimités

Voir présentation de Monsieur Filion

Présentation de Wade Lewis, Canards Illimités Canada / Atlantique

Voir présentation de Monsieur Lewis

- Dans les provinces de l'Atlantique, dans les processus d'élaboration des politiques, une démarche de consultation publique a-t-elle eu lieu?
- Effectivement au Nouveau-Brunswick des consultations publiques ont eu lieu.
- Les personnes qui prennent part aux consultations publiques sont-ils toujours bien impliqués?
- Oui elles sont toujours bien impliqués dans les consultations publiques. Ceci est peut-être moins le cas pour la province de l'île-du-Prince-Édouard, ce qui est d'ailleurs un problème.
- Qui veille au respect de la séquence d'atténuation «éviter, minimiser, compenser»?
- C'est au ministère de l'Environnement d'évaluer si le projet respecte ou non le principe d'atténuation. Il évalue si le projet peut minimiser ou réduire ses impacts sur le milieu humide. Cependant CIC veille également en parallèle au bon respect de la séquence dans la mesure du possible.
- Au Nouveau-Brunswick, des problèmes dus aux consultations publiques ont-ils eu lieu?
- Le plus gros problème vient du fait de ne pas avoir bien défini le processus. En effet il était basé sur une cartographie du ministère qui présentait des précisions variables. Par exemple des problèmes pouvaient apparaître lorsqu'un projet affectait un milieu humide qui n'était pas cartographié sur la carte du ministère. Cependant des modifications de la politique ont eu lieu et les mesures de compensation ne s'appliquent plus aux milieux humides de moins d'un hectare.
- Est-ce qu'il y a des banques de compensation et, si oui, qui les gèrent?
- Non il n'y a pas de banque de compensation, mais ceci est actuellement en discussion au ministère.
- Quel est le mode de compensation privilégié?
- En Nouvelle-Écosse le ratio de compensation est de minimum un pour un. Cependant la compensation peut également se traduire par de la protection ou des transferts de fonds.

Présentation de David S. Evans, Wetlands Division Office of Wetlands, Oceans and Watersheds

- Comment les plans de gestion de l'eau peuvent-ils être des références dans les plans de compensation?
- Si les plans de gestion de l'eau identifient correctement les sites où se situent les milieux humides dégradés, cela permet de connaître les sites les plus problématiques. Ceci permet de localiser facilement les sites possibles de restauration dans le cadre de mesures compensatoires.
- Quelle est la répartition des responsabilités sur ces dossiers?
- Dans la très grande majorité des cas c'est le personnel de l'US Army qui gère la délivrance des permis d'autorisation.
- Est-ce que la législation fédérale est une législation de base?
- Oui, les états doivent être aussi sévère que l'US Army.

- Si l'on souhaite créer une banque, des erreurs sont-ils à éviter? Comment peut-on procéder?
- Il faut regarder les expériences aux États-Unis, trouver toutes les informations disponibles.
- Quels sont les éléments clés pour établir une banque de compensation?
- Les banques doivent être très bien encadrées. Une banque c'est avant tout une organisation qui va demander le statut de «banque» au gouvernement. Elle doit alors fournir de nombreuses informations. Où, quand, comment, avec quels moyens ? Elle doit démontrer ses compétences. L'US Army est impliqué dans la gestion de ce type de dossier.
- Dans le processus d'approbation, il faut remplacer la fonction écologique. Comment l'évaluer?
- Il faut mettre en place une méthode rapide et précise d'évaluation. À l'heure actuelle, des états possèdent chacun une méthode d'évaluation différente. D'ailleurs l'US Army va sortir très prochainement une méthode commune pour plusieurs États.
- Travaillez-vous également avec les notions de gain net ou de milieux humides d'intérêts?
- Pour les milieux humides d'intérêts, il n'y a aucune altération possible, mais ici cela va prendre plutôt la notion d'aire protégée. La gestion des milieux humides, via le processus de compensation, n'est pas le seul élément de protection. Il y a aussi des programmes externes à ce processus qui sont mis en place. C'est qui est vraiment important ici c'est que le processus de compensation ne soit pas le seul élément qui permette la restauration de milieux humides.

Présentation de Pierre Dulude et Jason Beaulieu, CIC

Voir présentation de Monsieur Beaulieu et Monsieur Dulude

- Qu'en est-il de l'Estrie?
- Pour l'instant l'objectif est de finir les basses terres du Saint-Laurent en 2015. On travaille surtout sur les secteurs où les problèmes sont les plus importants, car l'équipe est actuellement trop petite.
- Vous êtes de bonne confiance, mais quelle est la qualité de la cartographie? Pour les sites de moins d'un hectare ou pour les milieux humides boisés? Peut-il y avoir des effets pervers dus à un manque de données?
- La marge d'erreur est très faible. Le pourcentage de précision est évalué à 94 %. Ce sont réellement de très bonnes données. La photo-interprétation 3D est très fiable, cependant rien ne remplace les vérifications sur le terrain. Pour les milieux humides boisés, l'erreur principale est de les confondre avec un marécage. Ce n'est pas parce que le milieu humide n'est pas cartographié qu'il n'existe pas. Une cartographie parfaite prendrait beaucoup trop de temps et coûterait beaucoup trop cher.
- Combien coûte la cartographie?
- Pour toutes les basses terres du Saint-Laurent, cela va coûter environ 2,8 millions de dollars.
- Quelles sont les obligations des municipalités de tenir compte des milieux humides?

Réponse dans le public: Dans le PMAD, les RMC doivent obliger les municipalités à faire des plans de conservation des milieux humides.

- Allez-vous planifier un retour de la part des OBV au sujet de la cartographie des milieux humides?

- On ne peut pas cartographier tous les milieux humides des basses terres du Saint-Laurent. Mais ceci pourrait constituer des données complémentaires. Il pourrait donc y avoir un échange avec les OBV pour obtenir des données plus précises. La carte interactive pourrait alors constituer une plate forme où les OBV pourraient venir compléter les bases de données. Avec la technologie ceci serait facilement réalisable.

Présentation de André Michaud, CIC

Voir présentation de Monsieur Michaud

- Il y a-t-il des problèmes avec la bernache résidente?

- Oui, mais il y a un contrôle de la population, car des efforts sont faits pour ramener la population à zéro.

Présentation de Marc Léger, Ville de Terrebonne

Voir présentation de Monsieur Léger

- Il y a des opérations qui doivent être annuelles. Qui gère ces opérations et avec quels fonds?

- Les infrastructures ont été construites par Canards Illimités. C'est le ministère des Ressources naturelles qui vont suivre les aménagements.

- À quel point les actions de conservation ont-elles été énergivores?

- Cela prend effectivement beaucoup d'effort, il faut que les partenaires y croient. Les promoteurs ont parfois des difficultés à voir les bénéfices de nos actions même si certains perçoivent très bien l'amélioration du cadre environnementale qui peut être un plus pour eux.

- Le projet n'avait pas bonne presse?

- C'était surtout dû à l'hôpital.

- Le développement résidentiel s'est tout de même fait dans la zone inondable?

- Oui et cela était tout à fait autorisé. Il faut juste que les résidences soient protégées de la crue centennale.

- L'aménagement a coûté 1,5 million de dollars. Mais peut-on maintenant évaluer la valeur monétaire du milieu restauré?

- Cela serait très intéressant. Les activités récréatives apportent des activités économiques, mais elles restent très difficiles à quantifier. Cependant, je pourrais dire des millions...

Table ronde avec Bernard Filion, Canards Illimités / Jean-François Girard, CQDE / Christian Simard, Nature Québec / Francis Provencher, AARQ / Jean-Paul Raïche, ROBVQ

- Quels seraient les éléments principaux de cette loi?

- Francis Provencher: Il y a une urgence d'agir sur les milieux humides. En tant qu'aménagiste, je me sens impuissant et peu outillé face à la destruction des milieux humides. Au cours des dernières années, des associations comme Canards Illimités ont mis en place des outils pour identifier les milieux humides. La protection commence à prendre forme. Selon moi, la loi devra protéger tous les milieux humides surtout dans les basses terres du Saint-Laurent où l'industrialisation est importante. Certains secteurs n'ont plus que 1,4% de milieux humides. Selon moi, il faut que cela s'inscrive dans le cadre des politiques littorales. Il faut qu'elle soit claire et précise. Cette politique devra soutenir le monde municipal que ce soit sur le plan humain et monétaire. Il faut éviter de centraliser.

- Christian Simard: À Nature Québec on avait décidé de publier un guide des milieux humides pour le Québec, pas exhaustif, mais cela a été un outil très bien pris en compte. Malgré les interventions, il n'y a pas de politique. Au gouvernement il voulait appliquer la politique, mais en secret. Une définition des milieux humides devra être faite. Aujourd'hui un groupe de travail collabore sur cette loi. Ce groupe est composé du centre Québécois du droit de l'Environnement, de Canards Illimités Canada, du Regroupement national des Conseils régionaux de l'Environnement, du Réseau de milieux naturels, du ROBVQ et de Nature Québec.

- Jean-Paul Raïche: Il y a plusieurs éléments fondamentaux: une définition claire, aucune perte des milieux humides d'intérêts, la séquence «éviter, minimiser, compenser», les gains en milieux humides, la restauration des milieux humides et la gestion des milieux humides par bassin versant. Il est important de prendre en compte l'élément hydrologique. Les OBV ont les données du territoire. Les données de CIC peuvent être intégrées dans ces données du territoire. Le secteur forestier doit également être pris en compte, être en amont des processus.

- Bernard Filion: Je vais prendre une tangente différente. Tant qu'on reconnaît l'intérêt des milieux humides, c'est déjà un bon point. Faire une loi est un processus long. L'enjeu est multiple et il ne faut pas le sous-estimer. Dans les basses terres du Saint-Laurent, le travail a été efficace. On a pris 30 ans, mais cela a enfin été pris en compte par les municipalités. Le monde municipal est capable de faire des choses. Il ne faut pas se laisser impressionner par les grands chiffres des développeurs.

- Jean-François Girard: Il est intéressant de voir la loi sur l'Eau. L'eau c'est utile. Mais c'est inquiétant de devoir l'écrire. Il est important de rappeler les bases vitales: un milieu salubre et sain. Arrive la question des milieux humides. Les économistes voient dans les milieux humides des sites à développer. Il faut rappeler l'intérêt des milieux humides. Aujourd'hui il faut refaire une loi sur les milieux humides alors que la loi sur l'Eau protège déjà l'environnement. Le gouvernement dit qu'il n'a pas le choix de données des autorisations. Il faudrait écrire que le ministre «peut et doit refuser la délivrance d'une autorisation». Le ministre le sait, mais pas ses fonctionnaires.

- En environnement tout est connecté et les milieux humides en sont un élément important.
- Bernard Filion: Vous parlez ici de la notion de paysage. Il y a une donnée qui est très simple, c'est le coût de traitement des eaux à cause du problème d'érosion, du fait que des tuyaux sont déconnectés...Lors de fortes pluies, l'érosion augmente et cela diminue la qualité de l'eau. Les impacts globaux sont énormes.
- Jean-Paul Raïche: Chez nous, nous avons des problèmes d'inondation, car l'eau arrive trop rapidement. Cela a des conséquences jusqu'à Sherbrooke. Il ne faut pas oublier que 98% du territoire est géré par des agriculteurs. Les municipalités ne peuvent pas tout gérer. La loi ne réglera pas tout cela. Si on travaille sur une loi il faut accepter qu'elle ne soit pas parfaite.
- Christian Simard: Il faut faire un focus sur les milieux humides. Il y a des pressions sur les fonctionnaires. Les milieux humides doivent être un élément central de l'environnement.
- Francis Provencher: Il ne faut pas suivre le modèle des plans d'aménagement que des municipalités appliqueraient bêtement. La protection des milieux humides doit prendre la forme de plans de conservation ou de gestion qui pourraient être gérés par les OBV qui ont des bonnes connaissances de leur territoire.
- Jean-François Girard: Je suis en désaccord sur le fait que les municipalités n'ont pas de pouvoir. Je suis d'accord que c'est une question de volonté. Si la loi sur l'Eau était correctement appliquée il n'y aurait pas de problème.
- Comment sont identifiés les milieux humides d'intérêt?
- Bernard Filion: Sur un bassin de 10 ha, si on a 5 ha de milieux urbains et 5 ha de milieux humides et que l'on détruit 3 ha de milieux humides en protégeant les 2 ha de milieux humides qui restent, on aura une perte nette de 3 ha de milieux humides...Il faut une bonne loi, efficace avec des principes clairs.
- Christian Simard: Pour éviter une perte nette, cela implique des ratios. Il faut que le message politique soit clair. Les gens ne comprennent pas que les milieux humides ont de la valeur.
- Jean-Paul Raïche: Les principes sont simples, mais les appliquer est beaucoup plus compliqué. Les milieux humides doivent être intégrés dans les processus de gestion de l'eau. Le principe de gouvernance demeure complexe.
- On parle de 5000/6000 dollars par hectare. Comment la loi devrait-elle prendre en compte la valeur monétaire des milieux humides?
- Bernard Filion: Il faut savoir combien coûte la restauration. Cela donne une idée de la valeur. Mais il est très difficile de faire des estimations. On parle de 150000 dollars par hectare, voir 300 000 à 400 000 dollars par hectare aux États-Unis. Cela correspond à l'acquisition du terrain et au prix de la restauration. Ceci fonctionne bien en milieu urbain, moins en milieu rural.